

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-715958

120053

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

5047

Société :

ROYAL AIR MAROC

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom :

LAHLOU ALI

Date de naissance :

7/05/1964

Adresse :

45 LOTISSEMENT LA COLLINE II CASA

Tél. :

0661323410

Total des frais engagés :

642

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

05/04/2022

Nom et prénom du malade :

LAHLOU ALI

Age :
58 ans

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie

ATTEINCTION RPS81 RATOOL

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

CASA

Le : 05/04/2022

Signature de l'adhérent(e) :

WSP



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
05/04/22	02		300 DH	PPV 14DH00 PER: 01/25 LOT: D141
				BPFT 14DH00 Signature de Dr Abdellatif et Rue Abu Mousa 223 Casablanca - 0522523008

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Retour au pharmacien	05/04/22	342,10
Casablanca		
05 22 52 30 08		

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

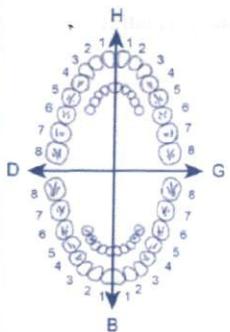
Vita C1000® Vita C1000®

PPV: 14DH00
PER: 01/25
LOT: D141

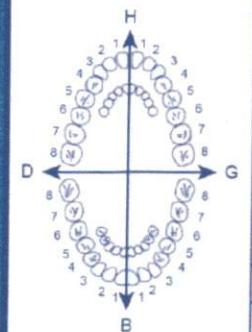
PPV 15DH30
EXP 11/2023
LOT 0D057 34

PPV 15DH30
EXP 03/2024
LOT 0D050 33

PPV 56,30 DH
LOT: 21I27D
EXP: 09/2023



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la prothèse]

COEFFICIENT DES TRAVAUX

PPV 40DH90

EXP 11/2023
LOT 0D039 31

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DATE DE L'EXECUTION

ZINASKIN®
PPV 40DH90
EXP 11/2023
LOT 0D039 31

الدكتورة مونية لحلو

اختصاصية

- في أمراض الجهاز التنفسي والحساسية
- الصبيقة، داء السل

كبار وأطفال

طبية سابقة بالمستشفى الجامعي ابن رشد
ومستشفى مولاي يوسف

شهادة جامعية
في علم المناعة والحساسية

Docteur Mounia LAHLOU
Pneumo-phtisiologue Allergologue

Maladies Respiratoires et Allergiques
Asthme, Rhinite, Tuberculose
Ronflement et Apnées du Sommeil

Adultes et Enfants

Ex Médecin au CHU Ibn Rochd
et Hôpital Moulay Youssef

Certificat Universitaire d'Allergologie
et d'Immunologie Clinique

Casablanca, le

05/05/2012
دار البيضاء، في:

M LAHLOU AL

D TAVANTE

rethr x 2 - opus

2 | Examne poche S.V.
16,30 x 2 1 - nalog

3 | Hicham Chou
neg sth chx/1



إقامة هشام، زاوية عبد المؤمن وزنقة عبد المالك أبو مروان - الدار البيضاء - الهاتف : (05) 22 86 38 38/22 86 39 39

Résidence Hicham, Angle Bd. Abdelmoumen et Rue Abdelmalek Abou Marouane - Casablanca

GSM : 06 63 88 90 87 - 06 61 88 81 83

4) Dame 21000 

56. 3^o A May / Dame a lait
40.90x2

D Renoskin 6 Dr 

79.70x2 kg x 6 Dr x 100g 

~~8/12/12~~ A 21000 

14. 3^o Sep le 11/10/12
11/10/12

H Dolipronil kg 

342-10.

PHARMACIE BELLA MABBAR
18, Bd. Telouet Casablanca - 98, Bd. Telouet Casablanca
Casablanca - Tél : 05.22.52.63.33
05.22.52.63.33

DR. MOUNIA LAHOU
Physiologue Allergologue
Res Hicham Aïda Bd. Abdellatif Ben
et Rue Abu Alouane - Casa
Tél : 021.80.10.40.22.86.54.22